

**L'INFO FO (5)**

ADECCO

(POUR AFFICHAGE)

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES CHEZ ADECCO France**

**FO a contesté la régularité des Elections Professionnelles chez Adecco dans le respect des droits des salariés permanents et intérimaires. Nous souhaitons porter à votre connaissance le contenu du jugement en date du 17/11/10 (RG 11-10-001591) qu'Adecco se doit d'appliquer à compter de cette date.**

Sur la régularité du scrutin du 1<sup>er</sup> tour des élections des Comités d'Etablissements OUEST/NORD et EST/SUD et des délégués du personnel chez Adecco France.

Réponse du Tribunal :

- La société ADECCO a effectivement modifié les dates et les modalités des opérations électorales prévues par le protocole en date du 13 octobre 2009.
- que le syndicat FO rapporte effectivement la preuve,..., que les modifications ont été faites unilatéralement par la société Adecco, tant en ce qui concerne la date de clôture du scrutin du 1<sup>er</sup> tour..., la date d'affichage des listes électorales..., ainsi que la date d'information des salariés sur l'organisation des élections ; la date de présentation et de dépôt des listes de candidatures des organisations syndicales ; et la date de communication des professions de foi .
- Par conséquent,..., il convient de dire que la demande en annulation de..FO... est parfaitement fondée à ce titre, et qu'il y a lieu de prononcer l'annulation du 1<sup>er</sup> tour des élections des CE OUEST/NORD et EST/SUD et des DP sur l'ensemble des collèges titulaires et suppléants.
- Condamne la Société Adecco ....au titre de l'article 700...

Dans le même temps d'autres organisations ont déposé un recours devant la justice sur d'autres demandes, tellement les irrégularités sont nombreuses.

Comme le savent les salariés Adecco y compris les salariés permanents CFDT, une erreur a du se glisser dans le tract de la CFDT envoyé dans les agences en ce qui concerne le coût des élections impacté aux agences. Depuis janvier 2010 les frais liés à l'organisation des élections professionnelles ne sont en aucun cas impactés aux Agences.

**Moins de 2% des électeurs ont votés ? Vous sentez vous représentés ?**

Nous ne voulons pas répondre à l'égoïsme du syndicat complaisant, nous souhaitons que le dialogue reprenne avec TOUTES les organisations syndicales. Nous devons être en mesure d'être force de propositions pour TOUS LES SALARIES d'ADECCO France.

Béatrice CLUZEL Déléguée Syndicale Centrale **FO Adecco (06.85.37.03.44)**

[beatricecluzel@orange.fr](mailto:beatricecluzel@orange.fr) - UD FO ,66 Av Tarayre, BP 530, 12005 RODEZ cédex